

LE MESSENGER SYNDICAL

Organe des Syndicats de Travailleurs Chrétiens de l'Union Régionale de l'Ouest

Administration et Rédaction : 6, Rue de Bel-Air, Nantes

Téléphone 23.78 Léon BUERNE Chèques Post. 318
ASSUREUR
12, Avenue Félix-Faure — NANTES

INCENDIE - Ancienne Mutuelle du Calvados
dernier dividende 10 O/O

VIE - La MUTUELLE-VIE
dernier dividende 9 O/O

ACCIDENTS - Les Anciennes Mutuelles Accidents
Loi 1898 - Individuelles - Automobiles
Agric. - Gens de Maisons - Glaces, etc.



ÉCOLE PIGIER

NANTES - rue Crébillon, 6 et 8

Téléphone 2.14

ENSEIGNEMENT RAPIDE & INDIVIDUEL - COMMERCE, COMPTABILITÉ
STÉNO-DACTYLO, LANGUES, etc. - COURS DE COUPE & DE COUTURE

HOMMES, JEUNES GENS DAMES, JEUNES FILLES

Inscriptions à toutes époques de l'année

Entrées et Salles spéciales
PROFESSEURS DAMES

— TRAVAUX —
DE COMPTABILITÉ

Placement gratuit des Elèves par les soins de l'Association Amicale des Anciens Elèves

COMPAGNIE NANTAISE

DE

NAVIGATION à VAPEUR

Quai de la Fosse - NANTES

Téléph. 0.14-7.49

SERVICES

des MESSAGERIES de l'OUEST

Nantes à Trememout
Nantes au Pellerin
Nantes à Saint-Nazaire
Saint-Nazaire à Mindin
Pornic à Noirmoutier
Nantes à Belle-Ile
Belle-Ile à Quiberon

CONSULTER L'INDICATEUR OFFICIEL DES M. O.

LOCATIONS - EXCURSIONS

Prix Spéciaux pour Sociétés Sportives et de Bienfaisance

Confédération Française des Travailleurs Chrétiens

5, rue Cadet - PARIS

Un Scrutin professionnel à Paris

Des élections ont eu lieu à Paris, les 8 et 15 Février, pour la désignation des délégués ouvriers et employés à la Commission locale professionnelle d'Enseignement technique. Le scrutin avait été primitivement fixé au 28 Décembre, mais les organisations de la C. G. T., toutes puissantes auprès du Gouvernement actuel, en avaient obtenu l'ajournement afin de pouvoir se préparer plus à loisir.

Les syndicats chrétiens d'employés avaient constitué avec des syndicats de voyageurs et représentants une liste qui obtint, au premier tour, 1770 voix contre 1040 à la liste de la C. G. T. Au second tour, les 10 membres de la liste indépendante furent élus par 1846 voix contre 1224 aux cégétistes.

Ce résultat, très beau en lui-même, est encore souligné par la violence de la campagne anticléricale menée en la circonstance par les organisations de la C. G. T. Entre les deux tours de scrutin, les plus effarantes imaginations, les mensonges et les calomnies les plus énormes ont été distribués ou affichés contre les syndicats chrétiens.

La Leçon d'une Election

On connaît les brillants résultats obtenus par nos organisations parisiennes, les 8 et 15 Février, dans l'élection de la Commission locale professionnelle d'enseignement technique. Il ne nous paraît cependant pas inutile d'y revenir pour souligner la forte leçon qu'y s'en dégage.

Les Syndicats parisiens d'employés chrétiens avaient, à cette occasion, formé un Comité d'entente avec l'appui de groupements indépendants de voyageurs et représentants. Un arrêté préfectoral avait fixé les élections aux 28 Décembre. La Confédération Générale du Travail, sous le prétexte que certains employés, par suite de dérogations au repos hebdomadaire, seraient empêchés de voter ce jour-là, mais, en réalité, soucieuse surtout de remédier à son insuffisante préparation, intervint auprès du Préfet et réussit à faire reporter le scrutin au 8 Février, c'est-à-dire à 8 semaines. Cette modification ayant seulement été annoncée le 27 Décembre, de nombreux électeurs se dérangèrent le lendemain, inutilement. D'autre part, le Comité d'entente ayant déjà envoyé ses circulaires, n'eut plus qu'à recommencer sa propa-

gande. Il le fit en disant tout ce que pareille désinvolture avait de blessant pour des travailleurs.

Vint le 8 Février. Dans les 20 arrondissements de Paris, sans exception, la majorité absolue était acquise aux dix candidats du Comité d'entente, avec une moyenne de 1.772 voix contre 1.036 à leurs adversaires. Mais le quorum n'étant pas atteint, un scrutin de ballottage dut avoir lieu le 15 Février. Entre temps, la C. G. T., oublieuse des belles déclarations de neutralité dont elle fut si souvent prodigue, exhalait son dépit et sa rage dans des circulaires et des affiches où le plus violent sectarisme s'étalait au grand jour. Nous ne pouvons résister au plaisir d'extraire de son dernier appel une phrase dont nous respectons scrupuleusement le style inimitable :

« Camarades, vous qui avez lutté pour l'école laïque, vous ne laisserez pas les jésuites prendre la direction des écoles d'apprentissage ; vous ne laisserez pas vos enfants sous la direction intellectuelle de ceux qui veulent poignarder toutes les institutions républicaines, dont l'objectif est de mettre l'économie de ce pays sous leur tutelle, pour le plus grand bien de tous les réacteurs sociaux. »

Ces violentes diatribes, et même l'épithète de « Chevaliers de l'éteignoir » appliquée aux Syndicats de la rue Cadet, n'eurent pas le don de convaincre les électeurs, et ce fut par une moyenne de 1.845 voix que ceux-ci manifestèrent leur confiance au Comité d'entente, tandis que la C. G. T. recueillait seulement 1.224 suffrages. Le bon sens avait triomphé, les électeurs ayant eu sous les yeux le tableau impressionnant de l'œuvre accomplie depuis 32 ans, en matière d'enseignement technique, par les organisations catholiques parisiennes d'employés, œuvre qui se manifeste pour le présent exercice, par 240 cours réunissant 3.600 élèves dans plus de 40 centres.

Mise au pied du mur et sommée de traduire également par des chiffres son effort correspondant, la C. G. T. s'était bien gardée — et pour cause ! — d'apporter aucune précision, se bornant à dire que la Bourse du Travail allait se trouver trop petite pour contenir tous ses cours. Obligés de nous en tenir à cette indication, nous constatons qu'un seul centre d'enseignement professionnel, pour une ville comme Paris, semble à la C. G. T. le maximum de l'effort nécessaire !

A noter, en passant, que parmi les dix candidats présentés par la C. G. T., trois étaient inéligibles comme ne remplissant pas les conditions de résidence imposées ; deux autres s'inquiétaient si peu de la défense des intérêts de leurs camarades qu'ils n'avaient même pas jugé utile de se faire inscrire comme électeurs sur la liste pru-

d'homale. Et l'on est cependant en droit de supposer que ces dix candidats avaient déjà été l'objet d'un certain choix entre beaucoup d'autres, et représentaient par conséquent, une élite...

Concluons. A la quatrième page de sa dernière circulaire, la C. G. T. veut bien nous dire qu'elle ne demande pas à ses adhérents leur acte de baptême. Nous le savons. Elle reçoit l'argent, d'où qu'il vienne. Mais elle emploie le plus clair du produit de ses cotisations à raviver parmi les travailleurs les vieilles haines anticléricales et à cristalliser autour d'elle tous ceux qui s'inspirent du même esprit. Ainsi les catholiques peu clairvoyants qui se sont fourvoyés chez elle — il en est encore un certain nombre — entretiennent de leurs deniers la guerre faite à leurs croyances et les atteintes portées à leurs intérêts les plus respectables. La preuve vient d'en être administrée une fois de plus par les élections du 15 Février. Les catholiques voudront-ils s'en souvenir ? Si oui, qu'ils profitent de la période du 1^{er} au 20 Avril pour s'inscrire et faire inscrire autour d'eux, sur les listes prud'homales, les employés et ouvriers des deux sexes. Qu'ils renforcent par une propagande incessante les effectifs de nos organisations. Là est le travail urgent à accomplir, s'ils sont enfin décidés à se faire respecter et à conquérir, sur le terrain professionnel, la place à laquelle leur loyauté, leur compétence et leur dévouement à l'œuvre commune leur donnent le droit de prétendre.

Albert HULEUX.

Un Conseil National Economique

Le Gouvernement français, par un décret du 16 janvier 1925, vient d'instituer « un Conseil national économique ayant pour fonctions d'étudier les problèmes intéressant la vie économique du pays, d'en rechercher les solutions et de proposer l'adoption de ces solutions aux Pouvoirs publics ».

Ce nouvel organisme est rattaché à la Présidence du Conseil des Ministres ; il sera composé de 47 membres, « représentant les différentes forces économiques et sociales de la nation » suivant cette division en trois groupes principaux : population et consommation (9 membres) ; travail (30 membres) ; capital (8 membres). Le groupe « travail », le plus important, se subdivise ainsi : travail intellectuel et enseignement, travail de direction, travail salarié, métiers urbains et ruraux (artisans).

Les membres du Conseil national économique seront délégués, dans chaque catégorie, par la ou les organisations les plus représentatives, ces organisations étant dé-

signées par le Gouvernement, sur la proposition du Ministre du Travail, après avis des ministres intéressés. Le Président du Conseil fera connaître à ces organisations le nombre de représentants qu'elles auront à envoyer au Conseil ; celui-ci statuera, lui-même, en cas de contestation sur le choix des organisations le plus représentatives (art. 4).

Les délibérations du Conseil national économique prendront la forme de rapports ou de recommandations, dont les conclusions seront publiées au « Journal Officiel » (art. 10).

Le nouvel organisme sera consulté directement par le Président du Conseil. A la majorité des 2/3 des voix des membres présents, il pourra également se saisir des questions qu'il estimera présenter un intérêt économique, soit au point de vue national, soit dans leurs incidences internationales. Les recommandations, qui devront être votées par les 2/3 des membres présents, seront transmises au Président du Conseil des ministres, qui fera connaître dans le délai d'un mois la suite donnée, ou demandera d'examiner de nouveau la question.

Le Gouvernement adressera pour information au Conseil, après leur dépôt, tous les projets ou propositions de loi présentant un intérêt économique. Toute loi du même ordre pourra prescrire la consultation obligatoire du Conseil national économique, pour l'élaboration des règlements d'administration publique nécessaires à son application.

Quelle opinion peut-on émettre au sujet de cette tentative ? Il semble qu'elle constitue une ébauche intéressante de représentation des intérêts économiques et qu'elle doit être accueillie avec sympathie, tout au moins comme une expérience originale qui vise à informer utilement les Pouvoirs publics en complétant ce qu'a d'insuffisant et parfois d'incompétent l'activité parlementaire strictement politique.

Quelques réserves ou plutôt quelques précisions paraîtront cependant nécessaires. Tout d'abord, il s'agit bien davantage, aux termes du récent décret, d'une figuration des grands intérêts collectifs que d'une représentation professionnelle. En effet, le premier groupe, « population et consommation », renfermera certains délégués des coopératives et des ligues sociales d'acheteurs ; les associations de maires, les municipalités, les usagers des services publics, les pères et mères de famille et la mutua-

VISITEZ A NANTES
LES
GRANDS MAGASINS

DECRÉ

LES PLUS IMPORTANTS
ET
LE MEILLEUR MARCHÉ

Pour tous vos Achats en Tissus, Confections et Ameublement

ADRESSEZ-VOUS

A LA PREMIERE MAISON

13, 15, 17, 19, Rue de la Paix — Succursale : 5, Rue Crébillon, NANTES — Téléphone 4.31

Les plus grands Assortiments — Le meilleur Marché

Georges GANUCHAUD & Fils

lité y seront aussi représentés. Il y a là, sans doute, un essai assez ambitieux de synthèse des activités économiques du pays ; c'est à l'usage seulement qu'on pourra apprécier si l'équilibre et l'harmonie convenables se réalisent entre des facteurs aussi multiples et différents.

En tout cas, le Conseil Supérieur du Travail, qui fonctionne depuis plus de quarante ans, et qui est élu par des groupements corporatifs qualifiés, gardera son importance pour ce qui est de la représentation professionnelle proprement dite ; de même, les Conseils spécialisés qui existent, soit auprès du Ministère du Travail, soit auprès de certaines autres directions publiques, conserveront leur raison d'être.

Le décret du 16 janvier est évidemment inspiré, aussi bien pour le recrutement du Conseil national économique que pour ses attributions, de l'Organisation internationale du Travail établie par la partie XIII des Traités de paix.

Il est vraisemblable que la désignation des groupements les plus représentatifs, par catégorie, soulèvera quelques difficultés et provoquera des contestations. Quant aux attributions, il est certain qu'elles ne pouvaient être que consultatives, dans l'état actuel de la Constitution française : cela est d'ailleurs sage pour une période d'essai ; mais les projets ambitieux de la Confédération Générale du Travail, qui revendique la priorité de l'idée, sont, par là-même, ramenés à des proportions assez modestes.

Les catholiques sociaux de France, notamment les syndicalistes chrétiens, accueillent avec sympathie l'institution du Conseil national économique. M. Marcel Plélot écrivait à ce sujet dans la « Vie Catholique » : « L'abbé Lemire et Marc Sangnier, Henri Lorin et Eugène Duthoit, Georges Goyau et Gaëtan Bernoville, Jean Lerolle et M. de Gailhard-Bancel, René de la Tour du Pin et Georges Valois, aux différents pôles de l'opinion publique, se sont faits les défenseurs et les protagonistes d'une même conception de représentation des collectivités organisées ».

Un gros problème pratique est de savoir si les organisations indépendantes, et surtout les groupements catholiques, qui tiennent une place importante dans la vie nationale, trouveront leur part légitime d'expression au sein du nouveau groupement.

La composition fantaisiste de la Commission d'études qui a préparé le décret du 16 janvier autorisait, à cet égard, de sérieuses inquiétudes. Espérons que le recrutement même du Conseil correspondra mieux à la réalité.

Gaston TESSIER.

2^e CONGRÈS

de l'Union Générale

DES

Syndicats de Travailleurs Chrétiens de l'Ouest

des 14 et 15 Mars 1925

à ANGERS

Cette année le 2^e Congrès de l'U. R. T. C. O., s'est tenu, ainsi qu'il en avait été décidé à la fin du 1^{er} Congrès, à Angers.

Si ce Congrès, vu le peu de Syndicats existant dans le Maine-et-Loire, pouvait laisser peu de chance de succès, au lendemain toute crainte a disparu et nous pouvons assurer qu'il a réussi au-delà de toute espérance, aussi devons nous en remercier M. l'abbé Brac, Sous-Directeur des Œuvres de Jeunesse et Mlle Patarin, Secrétaire Générale de l'Union féminine d'Anjou ainsi que les Membres des Conseils Syndicaux d'Angers, qui chacun dans leur sphère, ont contribué au succès. Nous les en remercions donc et les en félicitons.

Pour vos Achats

Vins de Table - Vins fins et Liqueurs
ADRESSEZ-VOUS A LA MAISON

THÉOPHILE GUILLON

où vous trouverez le plus grand choix
DEMANDEZ et aux meilleures conditions

La « FINE-BRETAGNE »

La meilleure des Eaux-de-Vie de Vin
Téléphone 3.97

Pour les Syndiqués, remettre les Commandes, 6, rue de Bel-Air

SAMEDI 14 MARS

Deux réunions eurent lieu, l'une, celle des hommes, 10, rue Vollier, l'autre, celle des Dames, 7, rue de l'Aubrière.

REUNION DES HOMMES

Bien avant 20 heures 30, un nombre assez important d'hommes se trouvaient réunis, 10, rue du Vollier. A l'heure indiquée prennent place sur l'estrade M. Normand d'Authon, président du Groupe d'Etudes des Catholiques sociaux d'Angers, qui préside la séance ayant à sa droite M. Despont, président de la Fédération Française des Employés catholiques et M. Gustave Pressensé, président de l'Union Régionale des Syndicats de Travailleurs Chrétiens de l'Ouest.

M. Normand d'Authon ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous les présents, parle du but du Congrès qui s'ouvre et présente MM. Despont et Pressensé qui doivent faire les causeries.

C'est M. Despont qui parla tout d'abord de la C. F. T. C., de sa Doctrine, de ses principes basés sur l'Encyclique de Léon XIII, « Rerum Novarum », parle de son organisation, de ce qu'elle a fait jusqu'à ce jour, en un mot de la place qu'elle occupe dans le monde du Travail.

M. Pressensé parle de l'U. R. T. C. O. depuis sa fondation, 10 Mai 1923, à ce jour, de son organisation, de son recrutement toujours croissant, puis parle des objections faites au syndicalisme chrétien qu'il réfute les unes après les autres et termine en faisant appel à tous les présents soit en se faisant inscrire s'ils ne le sont pas, soit en travaillant à la diffusion du syndicalisme chrétien.

Un échange de vues s'engagea ensuite entre les camarades de Saint-Nazaire, Nantes, Poitiers et Angers et la réunion prit fin à 10 heures 40.

REUNION DES DAMES

Au 7, rue de l'Aubrière, avait lieu à la même heure, sous la présidence de Mme Renou, présidente du groupe d'Etudes Sociales féminines, la Conférence de Mlle Gateblé, propagandiste de l'Union Centrale de l'Abbaye, qui parla avec son autorité et sa compétence coutumières, que personne ne saurait lui contester, de la formation d'une élite syndicale par les Cercles d'Etudes, fut très applaudie.

L'élite est nécessaire, dit-elle, car c'est elle qui entraînera la masse des travailleurs. Il faudra qu'elle soit une compétence professionnelle et une valeur morale.

Le Syndiqué qui voudra être un meneur devra s'instruire des lois économiques et sociales afin de les améliorer quand cela est nécessaire.

Le Syndiqué recevra cette formation au Cercle d'Etudes qu'il faudra rendre le plus attrayant possible. Mlle Gateblé cite l'exemple d'une ouvrière de l'Isère appelée à répondre à un patron. Celui-ci étonné du jugement de son ouvrière lui demanda où elle s'était formée. Au Cercle d'Etudes du Syndicat, dit-elle. D'où ressort la nécessité pour tous d'être fidèles à suivre les Cercles d'Etudes et d'y apporter son travail personnel.

DIMANCHE 15 MARS (Matin)

Comme tous bons catholiques nous commençons la journée et le Congrès par la prière.

Nos délégués de Nantes, Saumur et Cholet arrivant dès le matin, nous allâmes au devant d'eux et nous nous rendîmes à la Cathédrale où devait avoir lieu, à 8 heures, la Messe du Congrès.

Tous les Syndiqués d'Angers, Saumur et Cholet, auxquels s'étaient joints les délégués venus des départements voisins assistaient à la messe basse au cours de laquelle M. l'abbé Brac nous adressa une allocution vibrante et toute de circonstance et dans laquelle il fit appel à la vraie fraternité

chrétienne, base de l'organisation sociale catholique et rappela à tous les encouragements des souverains pontifes et la condamnation par Pie XI du modernisme moral, juridique, social de certains catholiques qui prétendent s'opposer aux légitimes évolutions de l'heure présente.

Après la messe, chacun s'en alla dans une salle avoisinant la Cathédrale pour y prendre un petit déjeuner.

Première Séance d'Etudes

10, rue du Vollier

Sous la Présidence de M. Despont

Président de la Fédération française des employés catholiques

Deux rapports étaient annoncés pour cette première réunion. 1^o Le rapport général de l'année par G. Pressensé, puis un deuxième rapport sur le Travail par Mlle Bauge, Présidente de l'Union féminine de Saumur.

La parole est donnée tout d'abord à M. G. Pressensé pour son rapport moral sur la marche et les travaux de l'U. R. en 1924-25.

Prenant la parole, il remercie tout d'abord les membres présents, plus particulièrement les Angevins, de l'accueil aimable et sympathique reçu, puis M. Despont et Mlle Gateblé, de Paris, M. Normand d'Authon, Mme Denou, M. l'abbé Brac et Mlle Patarin, fait ensuite l'appel des délégués venus au nombre de 27 des cinq départements de l'U. R., plus Mlle Oudin de Tours.

Nantes est représentée par les délégués des Syndicats des Employés (3), Métallurgistes (2), Dames Employées (8), Syndicat de l'Aiguille, Section de l'Habillement (3) ; Saint-Nazaire, Employés et Ouvriers (2) ; Poitiers, Employés (2) ; La Roche-sur-Yon, Employés (1) auxquels il faut ajouter les délégués féminins d'Angers, Saumur et Cholet. Les Syndicats qui n'avaient pu venir s'étaient fait représenter par pouvoirs.

Puis, prenant son rapport, M. G. Pressensé, dit que l'Union Régionale de l'Ouest compte aujourd'hui 26 Syndicats pour 2.670 membres, soit une augmentation durant l'année de 6 syndicats pour 300 syndiqués, et d'autres syndicats sont en formation.

Propagande intense dans les régions de Saint-Nazaire, Châtellerauld.

Le recrutement a été dans l'ensemble meilleur en 1924.

Le placement a donné partout d'excellents résultats.

Partout aussi à Nantes, Saint-Nazaire, Angers, Poitiers on s'est efforcé de travailler pour la fermeture complète des magasins de détail le dimanche et si nous n'avons pas eu le succès complet, dans beaucoup d'endroits nous avons obtenu des améliorations. Nous avons pu faire signer un accord pour la semaine anglaise dans les Commerces de Tissus et Mercerie en gros.

Revendications. — Dans plusieurs villes nous avons présenté des demandes d'augmentation de salaires et dans plusieurs endroits avons obtenu des améliorations ou des promesses.

Les Cours professionnels et Cercles d'Etudes ont été très suivis un peu partout et les résultats obtenus encourageants.

A côté de cela nous avons organisé des Services de Sociétés de Secours Mutuels, Société d'habitations à bon marché, Bibliothèques, Secrétariats du Peuple, Œuvre du trousseau, fêtes (séances, kermesses, promenades), services très appréciés de tous les Syndiqués.

Enfin, nous avons trois organes à l'Union Régionale, « Le Messenger Syndical », organe des Syndicats Nantais et de l'U. R., « La Roche Angevine », spécial à l'Union féminine d'Anjou, et « Le petit Bulletin Syndical », organe de nos amis de Poitiers.

Après la lecture de ce rapport une discussion s'engage entre Guillemot, Delapré de Saint-Nazaire, Roger Pressensé fils, de

AU BON RESSEMELAGE

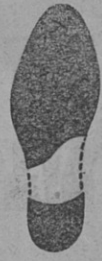
Place Sainte-Croix, NANTES

RIEN que de Solides Réparations

Livraison sous 2 jours

Le Magasin est ouvert en permanence de 7 h. 1/2 à 19 h.

REMISE 5% AUX SYNDIQUÉS



Nantes, Deveau, de Poitiers et Descoing, d'Angers, sur la fondation et les difficultés de fondation de Syndicats. Après discussion, on se met cependant d'accord.

Guillemot, de Saint-Nazaire, lit alors les vœux suivants qui ont été approuvés :

a) — Dans le but d'intéresser d'une façon plus effective tous les Syndicats de l'U. R. aux travaux de nos Congrès, demande qu'à l'avenir, on préconise sur une plus grande échelle, la discussion en commun de questions pratiques, préalablement étudiées par nos organisations. Cette nouvelle méthode ne condamne nullement les rapports écrits, mais leur préfère des solutions disséquées, triturées par l'ensemble de nos Cercles d'Etudes.

b) — Le succès et le développement de notre œuvre étant fonction de l'éducation sociale des syndiqués, je demande instamment à l'U. R. de vouloir bien solliciter de la Confédération une documentation écrite pour nos groupements locaux qui en sont complètement dépourvus, relatant :

1^o Le caractère précis et les erreurs des organisations cégétistes et communistes.

2^o La réfutation des griefs faits à notre endroit par ces syndicats adverses.

3^o Les renseignements utiles concernant, semaine anglaise, journée de huit heures, assurances sociales, etc.

4^o La position des syndicalistes chrétiens en présence des conflits du travail.

5^o Une énumération succincte des avantages obtenus par nos Syndicats.

C'est ensuite Mlle Bauge, présidente de l'Union féminine de Saumur qui présente un rapport fort bien documenté sur le travail, ce qu'il est, causes de démoralisation, du travail lui-même, de la part du travailleur, de l'employeur ; remèdes à y apporter pour les organisations professionnelles, pour les individus.

L'assemblée, après avoir applaudi, comme elle le méritait, Mlle Bauge, en a demandé l'affichage, ce qui sera fait dans un prochain « Messenger ».

A 11 heures 45, avait lieu la réunion des Membres des Conseils Syndicaux en application de l'article XVII des statuts pour la lecture de la situation financière et l'élection des membres du bureau de l'U. R.

La situation financière bien que peu brillante, accuse cependant un reliquat après l'exercice 1924-25.

Les membres du Conseil de l'U. R. élus membres du bureau sont :

M. Gustave Pressensé, président ; Mlle Drouard et M. Paul Foulon, vice-présidents ; Mlle Croué et Mlle Poupard, secrétaires ; Mlle Favre et M. Léon Buerner, trésoriers ; M. Eugène Barbier, secrétaire-adjoint.

A midi 15, se réunissaient à l'Hôtel de France, pour le déjeuner, environ 70 convives qui firent honneur au menu bien préparé, puis à la fin du repas, nous eûmes quelques toasts par : M. Gustave Pressensé, président. Au nom de l'U. R., il adressa des remerciements à tous, à Mlle Oudin, en particulier, déléguée des Syndicats féminins de Tours rattachés à l'Union féminine de l'Ouest, lui exprimant le désir de voir le département d'Indre-et-Loire venir tout entier à l'U. R. de l'Ouest. Il rappelle le souvenir de Jules Zirnheld, ce chef incomparable auquel il prie M. Despont de porter les vœux de l'U. R., l'assurant du plus grand attachement de tous à la C. F. T. C. Puis c'est Mlle Drouard, présidente du Syndicat des Dames Employées de Nantes au nom des Syndicats féminins nantais ; Mlle Patarin, secrétaire générale de

10 % aux Syndiqués

(sauf sur articles Tennis)

NANTES-SPORTS

10, rue de l'Écluse, 10

GRANDE PHARMACIE DE PARIS

Place Royale - NANTES - Rue d'Orléans

Prix les plus réduits - Produits les plus purs

Réduction 5 %, sur présentation de leur carte, à tous les Membres des Syndicats de l'Union

SPÉCIALITÉS ET EAUX MINÉRALES EXCEPTÉES

COMPAGNIE FRANÇAISE

NANTES
15, rue du Calvaire

TOUS LES TISSUS

NANTES
15, rue du Calvaire

La plus importante organisation française spécialisée dans le tissu

MAISONS DE VENTE A PARIS (place Saint-Philippe-du-Roule) ET DANS LES PRINCIPALES VILLES DE FRANCE

l'Union féminine d'Anjou, au nom de cette Union ; M. Normand d'Authon ; Mlle Gateblé, M. l'abbé Brac, et enfin M. Despont, au nom de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens.

Deuxième Séance d'Etudes

De la salle du banquet nous nous rendons à nouveau à la salle du Vollier où déjà bon nombre de syndiqués sont réunis pour entendre le très intéressant rapport que doit présenter Mlle Drouart, présidente du Syndicat des Dames Employées de Nantes sur « Les organismes auxquels les Syndicats peuvent collaborer. »

Après avoir dit les points de vue auxquels peuvent se placer les Syndicats chrétiens, point de vue moral, point de vue social, point de vue professionnel, elle nous donne le rôle du Syndicat dans l'état, dans la profession.

Le Syndicat qui jouit de la personnalité civile a le droit et le devoir de défendre les intérêts professionnels de ses membres, de demander à être consulté lors de préparation des lois intéressant les travailleurs et de pouvoir formuler des propositions.

Le Syndicat doit donc se tenir au courant des lois qui intéressent le travail, en étudiant le fonctionnement et pénétrer dans les diverses Assemblées qui sont chargées de les appliquer.

Dans ces Assemblées, nous plaçons en première ligne, le Conseil Supérieur du Travail, Assemblée qui est un organe à la fois consultatif et représentatif, qui a pour mission d'étudier les projets de lois soumis par le gouvernement et de donner son avis sur les réformes du travail proposées par la Chambre.

Il est composé de 78 membres, 32 membres des organisations patronales dont 8 conseillers prud'hommes, 32 membres employés et ouvriers dont 8 prud'hommes, 2 représentants des coopératives de productions et de consommation et les 12 autres membres nommés par le ministre du Travail.

Le Conseil Supérieur du Travail ne se réunissant qu'une seule fois par an, il existe, afin de garder le contact permanent qu'il est nécessaire d'avoir avec le Gouvernement, une Commission permanente qui comprend le ministre, les directeurs et sous-directeurs du travail et des retraites ouvrières et paysannes, sept patrons, sept employés ou ouvriers, un sénateur, un député, tous élus par le Conseil Supérieur du Travail, plus trois membres qui en font partie de droit et qui sont : le représentant de la Chambre de Commerce de Paris, le représentant des Associations ouvrières de production, le représentant des Associations ouvrières de consommation.

La Commission permanente étudie, à la demande du ministre, les conditions du travail, la condition des travailleurs, les rapports entre patrons et salariés. Elle prend connaissance des documents qui doivent servir de base aux travaux du Conseil et demande des suppléments d'enquête. Enfin elle peut, à la demande du ministre, donner son avis sur les causes et circonstances d'une grève ou d'une coalition patronale.

Pour soumettre chaque question au Conseil du Travail, la Commission permanente peut, soit désigner un rapporteur unique, soit, à la demande du Conseil, désigner deux rapporteurs, l'un pour soutenir l'avis de la majorité, l'autre celui de la minorité. C'est ainsi qu'en 1922 M. Gaston Tessier, secrétaire général de la C.F.T.C., désigné par la majorité, a présenté un rapport sur le projet de loi des assurances sociales, en parallèle avec M. Pralon, désigné par la minorité. (A suivre).

Union Régionale

des
Syndicats de Travailleurs Chrétiens de l'Ouest
Siège, 6, rue de Bel-Air, Nantes

Convocations

Bureau de l'U. R. — Réunion ordinaire le 1^{er} mercredi, 1^{er} Avril, à 19 heures, au siège, 6, rue de Bel-Air.

Commission de rédaction du journal. — Réunion le 3^e mercredi, 15 Avril, à 19 h., au siège, 6, rue de Bel-Air.

Union Nantaise

DES
Syndicats de Travailleurs Chrétiens

6, rue de Bel-Air

Permanence

La permanence est assurée tous les jours au siège, 6, rue de Bel-Air : Le matin, de 8 à 9 heures, et de 11 h. 30 à 14 heures ; le soir, de 17 à 18 h. 30.

Chaque soir, de 19 heures à 20 heures, tous renseignements sont fournis par les membres des bureaux des Syndicats.

Société de Secours Mutuels

DE L'UNION DES SYNDICATS
DE TRAVAILLEURS CHRETIENS
DE LA LOIRE-INFERIEURE

6, rue de Bel-Air, Nantes

Convocation

Réunion du Bureau le mardi 7 avril, à 20 heures, au siège, 6, rue de Bel-Air.

AVIS IMPORTANT

PAIEMENT DES COTISATIONS
ET DES RETRAITES

En raison de l'Assemblée Générale de la Société, le paiement des cotisations n'aura lieu, pour le mois d'Avril, que le troisième dimanche, 19 avril, avant et après l'Assemblée Générale.

Assemblée générale

du Dimanche 19 Avril 1925

L'Assemblée Générale semestrielle aura lieu le dimanche 19 Avril, à 9 heures 1/2 précise, 6, rue de Bel-Air.

ORDRE DU JOUR

Allocution du Président ;
Lecture du Procès-verbal de la précédente assemblée ;
Compte-rendu moral et financier ;
Renouvellement d'un tiers des membres du Conseil ;
Pharmacie mutualiste ;
Questions diverses.

En raison de l'importance des questions discutées, nous demandons à tous les sociétaires de bien vouloir être présents à cette assemblée, leur rappelant que toute absence est passible d'une amende.

SERVICE D'ACHATS EN COMMUN

Le service d'achats est ouvert les mardis et jeudis, de 14 heures à 19 h. 30 ; mercredis et vendredis, de 18 h. 30 à 19 h. 30 ; le samedi matin, de 8 h. 30 à 11 heures ; le soir, de 14 h. à 19 heures.

La Maison Familiale

Société d'Habitations à Bon marché, réunie à l'Union régionale des Syndicats de Travailleurs chrétiens. Siège social : 6, rue de Bel-Air, Nantes.

Permanence par le secrétaire tous les jours, de 16 à 19 heures.

Syndicat des Employés

du Commerce et de l'Industrie
Siège, 6, rue de Bel-Air, Nantes

Convocation

La réunion mensuelle du Conseil syndical aura lieu le mardi 14 avril, à 20 h., au siège, 6, rue de Bel-Air.

Permanences

Les permanences suivantes sont assurées tous les lundis et vendredis, de 19 h. à 20 h., au siège, 6, rue de Bel-Air :

Recrutement : Par M. Foulon, secrétaire ;
Placement : Par M. Gustave Pressensé, président ;

Cotisation et Coopération : Par M. Buerné, trésorier.

Famille Syndicale

DECES

Durant ce mois de mars, nous avons enregistré deux décès : Louis Mathel et Julien Launay.

Aux familles de ces deux camarades, nous adressons nos sincères condoléances.

Le prochain « Messenger » donnera les jours et heures auxquels des messes seront dites à leur intention.

Section des Dames

Syndicat des Dames employées du Commerce et de l'Industrie

18, rue Talensac. Téléphone : 19.55

VIE SYNDICALE

L'élite ! Nous y revenons encore aujourd'hui ! car il ne suffit pas de voir quelle est, dans un groupement comme le nôtre, sa nécessité, de comprendre même qu'il est beau d'en être, il faut encore savoir les conditions à remplir personnellement pour se classer dans cette troupe de choix, d'avant-garde, d'entraîneuses.

Trois qualités sont nécessaires pour constituer l'élite : Avoir des convictions, de la volonté, du cœur.

SAVOIR. — Il faut se conduire par ses convictions. Comme une barque armée d'un bon gouvernail sait où elle va et s'y achemine fermement à travers les vagues qui vont et viennent à la surface des flots, ainsi l'âme d'élite veut le bien et va droit vers son but.

Savoir est aussi une qualité indispensable, pour acquérir une véritable influence. Nous devons donc prendre l'habitude de vivre par l'intelligence et non par l'imagination, l'impression, l'émotion.

VOULOIR. — La volonté est la clef de voûte des fortes vies. C'est la volonté qui décide et dirige l'exécution. « Quiconque n'a pas de volonté n'est pas un homme, c'est une chose », a dit La Rochefoucauld. Dans la société, la famille, l'individu même, que de richesses inexploitées, parce que la volonté fait défaut ! Avec la volonté, on grandit, on s'achève, on devient utile. « Je veux » est un mot très français quand il s'agit d'effort, de combat, de dévouement. C'est par la volonté qu'on devient des entraîneuses....

AIMER. — Est de l'élite celui qui met en valeur tous les dons reçus par la Providence et, pour cela, il faut beaucoup de cœur. « Les grands cœurs ne sont jamais heureux, il leur manque le bonheur des autres. » (La Bruyère). « Une chose véritablement bonne, dit le Père Gaty, c'est l'amour qui se donne, qui sort de soi par la parole et par l'œuvre. » L'homme se rétrécit vite dès qu'il s'arrête dans le don de soi-même ; dès qu'il s'isole, il dépérit.

Membres du Syndicat catholique ! Vous ne pourrez être de l'élite qu'en travaillant, dans la mesure de vos forces, à développer les connaissances de votre intelligence, l'énergie de votre volonté et le dévouement de votre cœur !

Promenade Syndicale

La promenade syndicale aura lieu le 17 Mai et se fera à la forêt du Gâvre.

Prix de la journée, voyage compris : 14 francs. On recevra les inscriptions à

Toutes Applications de l'Electricité

ANCIENNE MAISON MAILLARD

Armand TOUVERON

SUCCESEUR

15, Rue des Arts (actuellement rue Jean-Jaures)

→ Téléphone 23.90 ←

Lumière - Force - Sonnerie - Téléphone
Grand choix de Lustrerie

Remise 5 0/0 aux membres des Syndicats sur présentation de leur Carte.

Chaussures Charles Tessier

RÉTHORÉ-TESSIER, Propriétaire

5, Rue de Feltre (face au Marché)

Maison de Confiance NANTES
LA PLUS ANCIENNE DE L'OUEST

Remise aux Membres du Syndicat Chrétien

la Permanence, à partir du 1^{er} Avril jusqu'au 1^{er} Mai.

Le « Messenger » de Mai donnera tous les renseignements nécessaires.

Cercle d'Etudes

L'étude du mois de janvier sur « Le Livre et la Famille », a été faite par Mlle Guillon ; résumons-la :

A une époque où le goût de la lecture est si généralisé, il est peut-être bon de voir quels dangers offrent certains journaux, revues, etc... et les romans en particulier.

Beaucoup de romans, dont quelques-uns sont des chefs-d'œuvre littéraires, attaquent d'une façon plus ou moins déguisée la foi et les mœurs. Les ravages qu'ils produisent dans l'esprit et le cœur sont immenses. Combien de chutes, d'abandons de tous devoirs et de toutes pratiques religieuses ont eu comme point de départ la lecture d'un livre impie et obscène, condamné par l'Index ou par la Morale chrétienne.

Et les romans réputés honnêtes ne sont pas, eux aussi, sans danger. Ils exaltent l'imagination et font souvent prendre en dégoût les humbles devoirs de chaque jour.

Ennemi direct de la famille, lorsqu'il attaque le mariage, raille l'autorité paternelle, le dévouement, exalte le divorce, le roman n'est encore d'une manière indirecte, en ce sens que pour satisfaire son plaisir, la mère de famille, la grande sœur, négligent souvent les soins du ménage, l'éducation des enfants.

Doit-on conclure qu'il ne faille pas lire ? Non, assurément ; on peut et on doit le faire, mais avec modération et prudence, apportant au choix des livres le même soin qu'on doit apporter à celui d'un ami.

L'idéal serait que nos lectures, non seulement nous distraient et nous charment, mais encore élèvent nos âmes, nous fassent aimer le bien et le beau.

Et cet idéal, beaucoup d'écrivains catholiques l'ont réalisé. Honneur à eux !

Remercions Mlle A. Guillon des avis si utiles et des renseignements très précieux qu'elle nous a donnés. Nous pouvons l'assurer que nous en ferons un bon profit.

Voici maintenant le résumé du Cercle d'études du 8 février dernier, sur le « Journal et la Famille ».

Aujourd'hui, tout le monde lit, tout le monde veut lire et, en réalité, sous peine de retarder, tout le monde doit lire.

Aussitôt que paraît le journal, chacun se hâte de se le procurer. On a besoin de savoir les nouvelles, on veut être au courant, on a soif de savoir, et cela sans effort, sans frais, en un exposé clair et rapide qu'on puisse citer et exposer ensuite. Le journal répond à cette soif et chacun s'y jette.

Le journal fait l'opinion. L'opinion, c'est le courant de la pensée populaire ; c'est une force à laquelle rien, ni personne, ne résiste. On accorde généralement à la parole imprimée, plus d'autorité qu'à la parole parlée.

Dans la famille, chacun lit le journal. Le père l'apporte à la maison. Il se délasse de son travail, en se plongeant dans la lecture de la feuille publique ; ce journal, il le lit d'un bout à l'autre. Il s'en pénètre et en retient les conclusions qu'il commentera avec ses amis.

Si elle ne le lit pas le soir même, la femme prend le lendemain le journal laissé par le père. Elle y jette un coup d'œil, les grands enfants aussi. Ne pouvons-nous déjà entrevoir l'influence du journal dans la famille ?

Notre devoir est de surveiller toutes les lectures de ceux sur lesquels nous avons quelque influence. Il faut viser à ne faire lire dans sa famille que des journaux et des

CHAUSSURES LEGENDRE

20, Rue Contrescarpe - NANTES

Le plus grand Choix
La meilleure Qualité
Luxe et Classique

REMISE A MM. LES MEMBRES DU SYNDICAT CHRÉTIEN

publications irréprochables. Passer le bon journal, s'efforcer de le faire lire, c'est travailler à la régénération de la famille.

Il est un fait que le journal catholique n'atteint pas assez la masse et qu'il aurait valu à la cause qu'il défend un succès extraordinaire, s'il arrivait à être lu par tous les catholiques.

Celui qui lit le journal neutre, croit avoir pour cela de bonnes raisons. Au fond, ces raisons ne sont qu'un prétexte derrière lequel se dissimule mal le respect humain.

Dans une étude, sur le Journal et la Famille, nous devons souligner qu'il faut réagir contre cette tournure d'esprit, et, lorsqu'une autorité compétente, entreprend de ramener les catholiques à une conception plus juste, au point de vue de la presse, ne lui refusons pas notre adhésion et notre dévouement, notre concours actif et pécuniaire.

Catholiques ! Lisez donc le journal catholique et lui seul, car seul il mérite votre confiance !

Faites-le parvenir à vos amis, parents et voisins, vous doublerez ainsi sa puissance d'action.

Toutes les fois que vous le pourrez, dites de lui tout le bien que vous en pensez. Si vous lui trouvez des faiblesses, ne les soulignez pas.

Réservez-lui vos annonces. Ne les portez pas à l'adversaire, qui recevra votre argent pour travailler contre vos croyances et contre votre foi.

Un journal catholique est un bien de famille. Ne craignez pas de lui exprimer vos désirs, au besoin vos réclamations. Si vous le pouvez, envoyez-lui des correspondances utiles. Vous rendrez ainsi le journal que vous aimez plus intéressant et moins imparfait.

Allez dans les familles françaises, répandez partout les bons journaux, les bonnes feuilles, qui rendent aux catholiques, la fierté de leur foi, l'amour de leur Eglise et qui feront que lorsqu'on aura besoin d'eux, pour défendre la cause de la religion, ils seront là pour répondre, tout de suite : « Présents ! »

Médaille d'Argent

Mademoiselle Cheneau, de la section Saint-Pierre, vient de se voir décerner la médaille d'honneur du travail.

Nous lui adressons nos bien vives et affectueuses félicitations.

Un oubli... réparable

Il y a quelques jours, je me suis aperçue avec stupeur que je n'avais pas payé ma cotisation du syndicat.

Comment ! Mais c'est impardonnable ! J'ai déjà assisté à plusieurs réunions ; j'y ai eu beaucoup de plaisir, on en a toujours à entendre de belles choses et à se retrouver entre amies ; j'ai trouvé à la bibliothèque des livres qui m'ont fort intéressée. Je jouis des avantages du syndicat, et je suis en retard de 3 mois pour payer !

Si tout le monde faisait comme moi, qu'arriverait-il ? Bien vite je suis allée régler ce que je devais depuis trop longtemps.

Si, par hasard, dans un moment de distraction, quelques syndiquées avaient fait comme moi, qu'elles s'empressent de même de réparer leur omission.

Mariage

Le 14 Février, en l'Eglise de N.-D. de Bon-Port, a eu lieu le mariage de Mlle Cécile Buan, avec M. Prosper Hellard. Nous leur offrons nos félicitations et nos meilleurs vœux de bonheur.

Nécrologie

Mlle Clerjoud a eu la douleur de perdre son frère. Nous lui offrons l'expression de nos bien sincères condoléances.

M. A. Mallet, père de notre amie Mlle Lucile Mallet, est décédé le 8 Mars. A sa fille si cruellement éprouvée, nous offrons nos sentiments de bien vive sympathie.

CRÉDIT NANTAIS

ANC^{te} M^{re} JULES ROUSSELOT & C^{ie}
Société Anonyme au Capital de 30.000.000 de Francs
Rue Lafayette, 18 - NANTES
TÉLÉPHONE : 8.07 - 18.88 - 21.80

SUCCURSALES : QUIMPER, BREST, LORIENT
BUREAUX :
CARHAIX, CHATEAULIN, CONCARNEAU, DOUARNENEZ,
PONT-L'ABBÉ, QUIMPERLÉ, SAINT-POL-DE-LÉON

Compte Postal : NANTES N° 200 - Adr. Télégr. : CRÉDINANTAIS NANTES
Registre du Commerce : NANTES n° 129 B

Le Crédit Nantais fait toutes les Opérations de Banque

Syndicat de l'Aiguille

Assemblée générale

du 15 Février 1925

Cette réunion a débuté par la lecture d'une petite étude sur la vie chère, étude dont avait bien voulu se charger l'une de nos plus dévouées sociétaires, qui s'en est d'ailleurs fort heureusement acquittée. Après nous avoir dit les angoisses de l'heure présente, que ressentent particulièrement les ouvrières, et parmi elles, celles surtout chez qui l'âge ou la maladie a tari la source de l'activité. Après nous avoir cité quelques traits attendrissants de misère causée par les difficultés actuelles, elle a su tirer de son âme émue un appel éloquent en faveur de nos syndiquées âgées ou malades qui se voient de ce fait privées des choses les plus nécessaires à la vie. Nous devons toutes, a-t-elle dit, leur venir en aide en alimentant de notre mieux les caisses qui ont pour but d'adoucir leurs privations ; en plus de la satisfaction du devoir accompli, nous aurons celle d'avoir apporté quelque joie dans certains foyers désolés. Puis elle a donné quelques conseils, marqués de la sagesse de l'expérience, bien propres à diminuer pour toutes ses auditrices les inconvénients de la vie chère. Nul doute que les Syndiquées n'en aient fait leur profit et ne se souviennent à l'occasion qu'il existe pour leur usage un service d'achats en commun où elles trouveront à meilleur compte des denrées d'excellente qualité.

Ce rapport a été suivi d'une causerie morale, d'un très grand intérêt faite par M. le Curé de Saint-Nicolas sur la fausse conscience et ses diverses causes ; tempérament hérédité, mauvaise éducation, milieu social. Appuyée sur des principes simplement présentés, agrémentée d'exemples frappants, cette causerie a été écoutée avec une attention très vive par toutes les syndiquées, qui, nous l'espérons, n'auront qu'un désir, celui de mettre en œuvre dans leur vie quotidienne, ces précieux enseignements donnés avec tant de bienveillance et d'autorité.

SAINT-NAZAIRE

Union des Syndicats Féminins

DE SAINT-NAZAIRE

Siège : 25, place Marceau

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

18 Janvier 1925

Rapport de l'Année 1924

Mesdames, Mesdemoiselles,

Une nouvelle année vient de commencer ; aussi m'est-il agréable de profiter de cette occasion, pour vous offrir à toutes, au nom des membres du bureau et au mien, nos meilleurs vœux et souhaits de bonne et heureuse année.

Le syndicat, comme vous le savez, est une grande famille ; aussi quoi de plus naturel que de formuler des vœux les uns pour les autres ! Longue vie et prospérité pour chacune de vous, mais surtout longue vie et prospérité pour nos chers syndicats. Ensemble, si vous le voulez bien, nous passerons rapidement en revue les traits les plus saillants de notre année syndicale ; constatant en toute simplicité les efforts

H. LANGLOIS

Fabricant - Bijoutier - Joaillier

19, Rue de la Marne - NANTES
HORLOGERIE - ORFÈVRE

REMISE 10 % AUX MEMBRES DU SYNDICAT

LIBRAIRIE-PAPETERIE
Impressions en tous Genres

M. GOUTHIERRE

Place Saint-Clair - NANTES

Remise 5 % aux Syndiqués - Polycopie M. R. G. - Circulaires

faits, les progrès obtenus et envisageant avec courage les travaux qu'il faudra encore entreprendre pour que chaque jour s'accroissent et se vivifient nos syndicats.

Au début de 1924, M. Zirneld, président de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens devant venir présider le Congrès Régional de l'Ouest qui se tenait à Nantes, nous avons organisé une conférence qui devait être donnée par cet apôtre du syndicalisme chrétien. Nous aurions été heureuses de faire entendre, à Saint-Nazaire cette voix qui a ému tant d'auditeurs jusqu'aux larmes !

Une circonstance imprévue l'empêcha au dernier moment de venir parmi nous. M. Poibouff, orateur très distingué, fut envoyé pour le remplacer ; sa parole chaude, vibrante, sut trouver le chemin des cœurs ; les dernières hésitations tombèrent et peu de temps après, se fondait à Saint-Nazaire, un syndicat d'employés masculins.

L'hiver dernier, à différentes reprises, nous eûmes des causeries par les syndiquées nantaises, toujours prêtes à nous rendre service, plusieurs parmi vous, j'en suis sûr se souviennent de la conférence si intéressante que Mile Croué nous donna sur l'orientation professionnelle.

Quelques lectures que nous fîmes nous-mêmes semblaient déjà vouloir transformer un peu nos réunions en cercles d'études. Mais cela n'était point suffisant. Au mois de mai eut lieu la séparation des ouvrières et des employées en deux syndicats bien distincts, qui, soyez-en bien persuadées, marchent d'accord et sont animées du même zèle pour leur développement mutuel. Le 25 mai, si je me rappelle bien, eut lieu notre promenade, bien modeste excursion, mais dont toutes, je crois, nous avons conservé un excellent souvenir ; c'est vraiment là que l'on sent régner entre soi la vraie fraternité chrétienne, nous nous promettons bien de recommencer cette année.

Les vacances sont arrivées ; nos réunions furent interrompues et en nous séparant, nous primes la résolution de faire mieux pour la rentrée d'octobre.

A l'époque des vacances il s'agit de profiter des avantages matériels que nous offre le syndicat. 18 syndiquées ont joui des maisons de repos. Une somme de 530 fr. a été utilisée pour cela. Les malades n'ont point été trop nombreuses, Dieu merci. Il n'y en a eu que 7 et il leur a été alloué au total une somme de 180 fr. A propos des indemnités de maladies ou de vacances, vous me permettrez une simple petite remarque ; il est absolument indispensable d'avoir sa cotisation à jour pour profiter des unes et des autres. La cotisation doit être acquittée dans les trois premiers mois de l'année.

Octobre arrivé, nous avons repris la vie syndicale avec plus d'activité, le 5, nous avons eu une séance de cinéma avec une tombola. La fête a été bien réussie et je profite de l'occasion, pour vous adresser à toutes, nos meilleurs remerciements ; vous avez répondu avec beaucoup d'empressement à l'appel que nous vous avions fait pour les lots et vous êtes venues nombreuses à la petite fête.

Le 19 octobre, nous avions la joie de recevoir Mlle Danguy propagandiste très dévouée de la fédération féminine de Paris ; son passage parmi nous a été vraiment un réconfort pour toutes. Le matin, la petite causerie qu'elle fit à Méan fut fort goûtée

POUR VOTRE CAFÉ

servez vous du

Cof's

DOUBLE
FILTRE
Interchangeable

Breveté
France
et Étranger

25% d'ÉCONOMIE

POUR RECEVOIR FRANCO LA NOTICE EXPLICATIVE,
ÉCRIRE À M. PINARD & FILS, 2^{me}, RUE RICHER - NANTES

R. C. Nantes 410 B

et il fut facile ensuite d'y créer une section syndicale bien vivante, grâce, je m'empresse de l'ajouter, au concours si dévoué que nous apporte Mlle Fredouillard.

Mlle Danguy nous ayant procuré des plans de cercles d'études, nous les suivons avec intérêt, nous en avons déjà traité deux. Nous les reprendrons le mois prochain ; nous vous demandons d'être fidèles le plus possible à venir à la réunion le troisième dimanche, un petit effort de mémoire et vous arriverez à vous en souvenir. Venant plus souvent, vous vous connaîtrez mieux les unes les autres, vous aimerez mieux votre syndicat et par la même, vous serez plus disposées à faire de la propagande pour lui gagner des adhérentes ; je vous redis à ce sujet ce que vous pouvez lire dans « La Travailleuse » de ce mois : « Quelle syndiquée ne peut en un an amener au syndicat une seule de ses compagnes. »

Cette année nous avons eu pour les employées 40 nouvelles adhésions ; pour les ouvrières 10. Comme vous le voyez, ce chiffre est déjà éloquent, mais il faut que cette année ils soit amplement dépassé.

J'ai aussi une bonne nouvelle à vous annoncer. Depuis longtemps déjà, nous désirons vivement établir des cours de couture ; grâce au dévouement de plusieurs des membres du bureau des couturières, ce désir est aujourd'hui réalisable. Deux fois par semaine, les lundi et jeudi, de 6 heures à 7 heures et demi du soir, un des professeurs sera à votre disposition ici ; ces cours bien entendu, seront gratuits. Nous nous ferons un plaisir de donner de plus amples renseignements aux syndiquées qui seraient désireuses de les suivre.

Nous appelons tout particulièrement votre attention sur ce point : les jeunes filles de 13 à 15 ans peuvent faire partie du syndicat au titre du pupilles et paient une demi cotisation, soit 5 francs par an et 1 franc d'admission.

Engageons donc vivement les jeunes à se faire inscrire.

Il me reste à vous parler des élections. Nous avons à enregistrer la démission de Mlle Gabalda. Nous la regrettons vivement et je m'en voudrais de ne point lui adresser ici les remerciements de toutes. Syndiquée de la première heure elle était toujours prête à rendre service ; elle s'est toujours beaucoup dévouée pour cette œuvre qui lui est chère. Pour la remplacer, nous vous proposons Mlle Gérard.

Pour le renouvellement légal du bureau, vous avez encore à élire Mlle Legoff, membre sortant rééligible... Mlle Chapron.

Vous voudrez bien aussi donner vos voix à Mlles Fredouillard et Briand, membres éligibles de Méan, dont la présence ici comme membres du bureau nous a semblé indispensable.

Maintenant, au vote donc, Mesdames et Mesdemoiselles.

Le Gérant : GUSTAVE PRESSENSÉ.

Maison LEGLAS-MAURICE

LEGLAS-MAURICE & JAMIN

Téléph. 4.81 - 9 & 11, Rue de Briord, NANTES - Téléph. 4.81

MEUBLES DE LUXE - MEUBLES A BON MARCHÉ - RIDEAUX - LITERIE - TAPIS

Manufacture au Mont-Goguet